



Conseil économique et social

Distr. limitée
11 juin 2025
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2025

10-13 juin 2025

Point 14 de l'ordre du jour

Projet de décision présenté au Conseil d'administration

Rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF au Conseil d'administration pour 2024 et réponse de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel que lui a adressé le Bureau de l'audit interne et des investigations de l'UNICEF pour 2024 ([E/ICEF/2025/AB/L.3](#)), de ses deux additifs ([E/ICEF/2025/AB/L.3/Add.1](#) et [E/ICEF/2025/AB/L.3/Add.2](#)) et de la réponse de l'administration ([E/ICEF/2025/AB/L.4](#)), et accueille avec satisfaction l'avis général selon lequel le cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'organisation est pertinent et efficace ;
2. *Prend également note* des progrès accomplis dans l'application des recommandations formulées par le Bureau de l'audit interne et des investigations et demande à l'UNICEF d'assurer la mise en œuvre intégrale et rapide de toutes les recommandations d'audit ;
3. *Prend note en outre* du rapport annuel du Comité consultatif de l'UNICEF pour les questions d'audit au Conseil d'administration pour 2024 ;
4. *Redit* l'importance de garantir la pleine indépendance du Bureau de l'audit interne et des investigations ainsi que son accès direct au Conseil d'administration, et encourage la direction de l'UNICEF à assurer le financement adéquat et durable de ce Bureau et à le doter d'un personnel suffisant ;
5. *Invite* l'UNICEF à organiser une réunion d'information informelle du Conseil d'administration avec le Comité consultatif pour les questions d'audit avant la session annuelle de 2026.

